

La violence entre partenaires intimes : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada, 2018

par Loanna Heidinger

Date de diffusion : le 19 mai 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

La violence entre partenaires intimes : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada, 2018

par Loanna Heidinger, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités

La violence faite aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits (Autochtones)¹ a des répercussions sur tous les Canadiens et est un reflet des antécédents de violence et de traumatisme des peuples autochtones au Canada. Plusieurs générations d'Autochtones ont été touchées et continuent d'être touchées par la colonisation et les politiques connexes qui ont érodé les pratiques culturelles, réprimé violemment la langue et la religion et démantelé les familles et les communautés autochtones (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019). Le contexte historique de la violence et des traumatismes a placé les familles et les communautés autochtones en situation de désavantage et a donné lieu à des inégalités socioéconomiques et sanitaires qui ont persisté au fil des générations.

Les Autochtones sont plus susceptibles d'être victimes de violence que les non-Autochtones. Plus précisément, les femmes et les filles autochtones sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes de violence et affichent l'un des taux les plus élevés de victimisation avec violence et sans violence parmi tous les groupes de population au Canada (Allen, 2020; Boyce, 2016; Perreault et Simpson, 2016). Étant l'une des formes les plus répandues de violence à l'égard des femmes en général (Conroy, 2021), la violence entre partenaires intimes — c'est-à-dire la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux, actuel ou ancien — est un élément clé de la violence subie par les femmes autochtones, dont les répercussions sont importantes et durables sur les victimes², leur famille et leur communauté.

La violence entre partenaires intimes (VPI) englobe de nombreux comportements et comprend des actes criminels et non criminels. Les femmes sont surreprésentées parmi les victimes de VPI et présentent des taux élevés de violence autodéclarée et de violence déclarée par la police. Dans le contexte de leurs relations avec un partenaire intime, les femmes peuvent être victimes de violence psychologique, d'exploitation financière ainsi que d'agression sexuelle, d'agression physique et d'homicide. Les femmes autochtones sont encore plus à risque et présentent l'un des taux les plus élevés de violence conjugale au Canada (Boyce, 2016; Brennan, 2011). En outre, les femmes autochtones sont plus susceptibles d'être victimes de violence de la part d'un conjoint (Burczycka, 2016) et, dans ce contexte, subissent plus souvent les formes de violence considérées comme les plus graves — par exemple, l'homicide (Moreau et autres, 2020) et le fait d'être agressées sexuellement, battues ou étranglées (Boyce, 2016).

Diverses formes de VPI peuvent entraîner des conséquences à court et à long terme et avoir des répercussions sur la victime, sa famille et sa communauté. Les traumatismes intergénérationnels, la perpétuation de la violence et de la victimisation d'une génération à l'autre, jouent un rôle important dans la prévalence de la VPI chez les femmes et leur famille (Andersson et Nahwegahbown, 2010). Une recherche canadienne a démontré que de nombreuses femmes qui ont été victimes de violence pendant leur enfance subissent de la VPI à l'âge adulte (Burczycka, 2017). La violence physique et sexuelle envers les enfants, ainsi que l'exposition des enfants à la violence, peuvent avoir des effets négatifs sur le développement psychologique et social dans le contexte des relations, et peuvent augmenter le risque de VPI en créant un environnement où la violence est présentée comme un moyen acceptable de résoudre les conflits (voir Brownridge et autres, 2017 pour obtenir un aperçu de cette recherche).

Les traumatismes intergénérationnels sont particulièrement importants pour les personnes qui cherchent à comprendre les expériences des femmes autochtones en matière de VPI. Les traumatismes intergénérationnels découlant de la colonisation et de l'érosion massive de la culture et des traditions sont présents dans la vie de nombreux Autochtones (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019). Les conséquences négatives persistantes des traumatismes historiques, de la discrimination et de la violence associés au colonialisme au Canada, comme la *Loi sur les Indiens*, la « Rafle des années soixante » et les pensionnats, peuvent influencer davantage sur le risque disproportionné de VPI chez les femmes autochtones plus tard dans leur vie (Burczycka, 2017; Brownridge et autres, 2017).

De plus, les femmes autochtones continuent d'être confrontées à des réalités structurelles et systémiques qui augmentent leur risque de subir diverses formes de violence, y compris la VPI (Andersson et Nahwegahbown, 2010). Le racisme systémique contribue aux obstacles qui peuvent empêcher de nombreuses femmes autochtones de chercher de l'aide à la suite d'expériences violentes ou traumatisantes, comme les obstacles culturels à l'accès aux ressources, l'inaccessibilité des services de soutien et autres services et la méfiance envers la police, le système de justice pénale et les institutions ayant pour mission de protéger la population (Parlement du Canada, 2020a; Parlement du Canada, 2020b; Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019; Pauktuutit Inuit Women of Canada et Comack, 2020).

Les obstacles à l'accès aux services peuvent avoir une incidence disproportionnée sur les femmes autochtones qui résident dans des collectivités éloignées comptant une majorité d'Autochtones, où les taux d'affaires de VPI déclarées par la police peuvent être 10 fois plus élevés que ceux observés dans les collectivités non autochtones (Allen, 2020). La situation géographique de ces collectivités peut influencer sur la disponibilité des services aux victimes et du logement, et peut contraindre les femmes à demeurer avec leur agresseur (Chambre des communes, 2019). D'autres caractéristiques de ces

collectivités peuvent accroître le risque pour les femmes, notamment la disponibilité accrue d'armes, l'accès limité aux services juridiques, la pauvreté, les obstacles au maintien de la confidentialité des signalements de violence et l'isolement social, culturel et psychologique (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2019).

Le présent article met l'accent sur les expériences des femmes autochtones au Canada et, dans la mesure du possible, présente des résultats pour les groupes d'identité autochtone des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Il fait partie d'une série de courts rapports traitant des expériences de VPI fondés sur les données autodéclarées de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018 pour diverses populations. Cette série comprend un examen de la prévalence, de la nature et de l'incidence de la VPI sur les Canadiens. Les expériences de VPI chez les femmes de minorité sexuelle (Jaffray, 2021a) et les hommes de minorité sexuelle (Jaffray, 2021b), les femmes ayant une incapacité (Savage, 2021a), les jeunes femmes (Savage, 2021b) et les femmes de minorité ethnoculturelle (Cotter, 2021a) sont examinées dans les autres rapports de cette série, de même que les expériences des femmes et des hommes en général (Cotter, 2021b)³.

Encadré 1 Mesurer et définir la violence entre partenaires intimes

Dans le cadre de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), des renseignements ont été recueillis sur la violence entre partenaires intimes (VPI) subie par les Canadiens depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête. L'enquête portait sur une vaste gamme de comportements commis par des partenaires intimes, y compris la violence psychologique, physique et sexuelle. La définition de partenaire était également large et englobait les conjoints mariés, conjoints de fait, partenaires amoureux et autres partenaires intimes actuels et anciens.

Dans l'ESEPP, la violence entre partenaires intimes est définie comme tout acte ou comportement violent commis par un partenaire intime actuel ou ancien, sans égard au fait que les partenaires vivent ensemble ou non. Dans le présent article, la violence entre partenaires intimes est généralement classée en trois catégories, soit la violence psychologique, la violence physique et la violence sexuelle.

La **violence psychologique** englobe les formes de violence qui ciblent le bien-être émotionnel, mental ou financier d'une personne ou qui nuisent à sa liberté personnelle ou à son sentiment de sécurité. Cette catégorie comprend 15 types particuliers d'abus, y compris la jalousie, les insultes et autres injures, le harcèlement ou les comportements harcelants, la manipulation, la séquestration ou les dommages matériels (pour obtenir la liste complète des éléments inclus dans cette catégorie, voir le tableau 1). Cette catégorie comprend également le fait que le partenaire avait rejeté sur la victime la faute de ses comportements violents ou abusifs, qui a été mesuré parmi les répondants qui ont subi certaines formes de VPI.

La **violence physique** comprend les formes de violence qui comportent des voies de fait ou des menaces d'agression physique. Au total, neuf types d'abus sont inclus dans cette catégorie, y compris les objets lancés à la victime, les menaces avec une arme, le fait d'être giflé, de se faire battre et de se faire étrangler (voir le tableau 1).

La **violence sexuelle** comprend les agressions sexuelles ou les menaces d'agression sexuelle et a été mesurée à l'aide de deux questions, soit le fait d'obliger la victime à se livrer à des actes sexuels contre son gré et le fait de forcer ou de tenter de forcer la victime à avoir des relations sexuelles.

Dans l'analyse présentée dans cet article, on adopte une approche inclusive à l'égard de la vaste gamme de comportements qui constituent la VPI. Aux fins de la présente analyse, les personnes qui ont répondu « oui » à au moins un élément de l'enquête mesurant la VPI sont incluses comme ayant été victimes de violence de la part d'un partenaire intime, peu importe le type ou la fréquence de la violence.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures de la VPI dans le cadre de l'ESEPP et d'autres sources de données sur la VPI au Canada, voir Cotter, 2021b.

Environ 6 femmes autochtones sur 10 ont subi une forme ou une autre de violence entre partenaires intimes au cours de leur vie

Il existe diverses formes de VPI, et elles peuvent se produire comme un seul événement violent ou comme des événements répétés. Certaines formes de VPI sont considérées comme plus graves et peuvent être plus manifestes, comme la violence sexuelle et physique. D'autres formes de VPI, comme la violence psychologique, sont parfois moins visibles, mais peuvent avoir une incidence sur le sentiment général de sécurité des victimes et des conséquences néfastes pour les victimes et leur famille. Les femmes autochtones (61 %) étaient plus susceptibles d'avoir subi une forme ou une autre de VPI au cours de leur vie (depuis l'âge de 15 ans⁴) que les femmes non autochtones (44 %)⁵. De même, lorsqu'on les a interrogées au sujet

des 12 mois précédant l'enquête, 1 femme autochtone sur 6 (17 %) a dit avoir vécu au moins une forme de VPI — psychologique, physique ou sexuelle —, comparativement à 12 % des femmes non autochtones (tableau 1)⁶.

La violence psychologique prend souvent la forme de comportements visant à contrôler, isoler, manipuler ou humilier la victime. Comme les autres formes de VPI, la violence psychologique peut avoir des répercussions omniprésentes et durables sur la victime, et les conséquences néfastes se poursuivent même après la fin du contact avec l'agresseur (Karakurt, 2014). La violence psychologique est la forme de VPI la plus souvent subie par les femmes autochtones et non autochtones; toutefois, une proportion beaucoup plus élevée de femmes autochtones ont subi de la violence psychologique au cours de leur vie (60 %) et durant les 12 mois précédant l'enquête (17 %) par rapport aux proportions de femmes non autochtones ayant subi cette violence au cours de leur vie (42 %) ou durant les 12 mois précédents (12 %; tableau 2a).

Comparativement aux femmes non autochtones (42 %), des proportions beaucoup plus élevées de femmes des Premières Nations (57 %) et de femmes métisses (63 %) ont été victimes de violence psychologique par un partenaire intime au cours de leur vie. Toutefois, aucune différence n'a été observée chez les femmes inuites qui ont déclaré avoir subi des proportions semblables de VPI psychologique par rapport aux femmes non autochtones (tableau 2b).

Cette constatation est conforme à des recherches antérieures sur les traumatismes intergénérationnels. Les antécédents de violence et de traumatisme systémiques, comme la brutalité policière, la violence psychologique et sexuelle dans les pensionnats et aux mains de personnes en position d'autorité, ainsi que le déplacement forcé et l'assimilation, ont donné lieu à une méfiance et à une relation tendue avec la police et le système de justice pénale. L'incapacité des systèmes de justice et des programmes de protection à protéger les femmes inuites peut contribuer à l'hésitation de ces dernières à signaler des comportements violents (Pauktuutit Inuit Women of Canada et Comack, 2020; Perreault, 2020a; Williams, 2019; Brassard et autres, 2015). De plus, les antécédents de violence découlant de la colonisation et de l'érosion de la culture peuvent mener à la normalisation de la violence chez les femmes inuites. Cette normalisation des expériences de violence peut faire en sorte que les femmes inuites ne reconnaissent pas certains comportements comme des formes de violence, puisque la menace constante de violence est perçue comme acceptable et normale (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019).

Les femmes autochtones sont plus susceptibles d'être victimes de chaque comportement de violence entre partenaires intimes mesuré au moyen de l'enquête

La VPI a été mesurée en interrogeant les répondants sur leurs expériences à l'égard de 27 comportements individuels, regroupés en trois catégories : la violence psychologique, la violence physique et la violence sexuelle. Les femmes autochtones étaient beaucoup plus susceptibles que les femmes non autochtones d'avoir subi chacun des 27 comportements différents de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie. De plus, parmi les femmes autochtones qui ont été victimes de VPI au cours de leur vie, environ 9 sur 10 (89 % par rapport à 84 % des femmes non autochtones) ont subi deux comportements de VPI ou plus, et 4 sur 5 (83 % par rapport à 71 % des femmes non autochtones) ont été victimes de trois comportements de VPI ou plus de la part d'un partenaire intime. La violence aurait pu être perpétrée par le même partenaire ou des partenaires intimes différents; toutefois, les femmes autochtones étaient plus susceptibles que les femmes non autochtones d'indiquer avoir eu deux partenaires violents ou plus (40 % par rapport à 29 %). Plus précisément, 18 % des femmes autochtones ont eu au moins trois partenaires violents au cours de leur vie, soit plus du double de la proportion observée chez les femmes non autochtones (7 %). Autrement dit, les femmes autochtones étaient plus susceptibles de subir des traumatismes répétés découlant d'expériences de violence de la part de multiples partenaires violents.

Une plus grande proportion de femmes autochtones, par rapport aux femmes non autochtones, ont eu un partenaire intime au cours de leur vie qui les a rabaisées ou leur a dit des mots blessants (50 % par rapport à 31 % des femmes non autochtones); était jaloux (46 % par rapport à 29 %); les a traitées de personne dérangée, stupide ou bonne à rien (44 % par rapport à 26 %); ou exigeait de savoir avec qui et où elles étaient en tout temps (35 % par rapport à 19 %; tableau 1). Ces comportements de VPI étaient les plus fréquents, et les femmes autochtones étaient beaucoup plus susceptibles d'en être victimes que les femmes non autochtones.

Il y avait quelques comportements de violence psychologique notables où les femmes autochtones étaient particulièrement surreprésentées et où les différences par rapport aux femmes non autochtones étaient beaucoup plus grandes (tableau 1). Les femmes autochtones étaient près de trois fois plus susceptibles d'être victimes d'exploitation financière par un partenaire intime au cours de leur vie que les femmes non autochtones. Plus précisément, 16 % des femmes autochtones (par rapport à 6 % des femmes non autochtones) ont été forcées de donner de l'argent ou des biens à leur partenaire et 13 % des femmes autochtones (par rapport à 3 % des femmes non autochtones) ont vu leur partenaire les empêcher de travailler ou les priver d'argent ou de ressources financières. Le coût financier et le manque d'accès aux ressources financières peuvent constituer un obstacle aux victimes souhaitant quitter un agresseur, en particulier pour les femmes autochtones, qui connaissent des niveaux disproportionnés de pauvreté et de marginalisation. Le contrôle des finances peut forcer une dépendance économique qui accroît la difficulté de quitter un agresseur et piège les victimes dans des relations de violence (pour consulter un examen de la documentation, voir Postmus et autres, 2020). Ces constatations soulignent l'importance de

l'accès aux ressources financières qui peuvent être nécessaires pour permettre aux femmes autochtones d'échapper à une relation de violence.

Quatre femmes autochtones sur dix ont été victimes de violence physique de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie

La violence physique et la violence sexuelle sont souvent considérées comme des formes plus graves de VPI puisqu'elles sont généralement de nature plus violente et plus susceptibles d'atteindre le seuil de la victimisation criminelle. Une proportion beaucoup plus élevée de femmes autochtones (44 %) que de femmes non autochtones (25 %) ont été victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie (tableau 2a).

Dans l'ensemble, les femmes autochtones (42 %) étaient près de deux fois plus susceptibles que les femmes non autochtones (22 %) d'être victimes de violence physique de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie. Toutefois, les femmes autochtones ont connu des niveaux disproportionnés de certains comportements de violence physique. En particulier, les femmes autochtones étaient environ trois fois plus susceptibles que les femmes non autochtones d'avoir un partenaire intime au cours de leur vie qui les a menacées au moyen d'une arme (13 % par rapport à 4 % des femmes non autochtones), les a étranglées (17 % par rapport à 6 %) ou les a battues (16 % par rapport à 6 %). En outre, les femmes autochtones étaient deux fois plus susceptibles que les femmes non autochtones d'avoir été bousculées, poussées, agrippées ou projetées au sol (32 % par rapport à 17 % des femmes non autochtones) ou d'avoir été frappées au moyen d'un objet, d'avoir reçu un coup de poing ou de pied ou d'avoir été mordues (26 % par rapport à 11 %) par un partenaire intime au cours de leur vie (tableau 1).

Les femmes des Premières Nations (42 %) et les femmes métisses (46 %) étaient environ deux fois plus susceptibles d'être victimes de violence physique de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie que les femmes non autochtones (22 %). Environ le tiers des femmes inuites (34 %) ont déclaré avoir vécu ce type de VPI au cours de leur vie; toutefois, comme cela a été le cas lorsqu'on a examiné la VPI psychologique, cette proportion n'était pas statistiquement différente de celle observée chez les femmes non autochtones (tableau 2b).

Les femmes autochtones sont deux fois plus susceptibles d'être agressées sexuellement par un partenaire intime au cours de leur vie

En général, les femmes sont victimes de violence sexuelle par un partenaire intime de façon disproportionnée au cours de leur vie par rapport aux hommes (voir Cotter, 2021b). Dans l'ensemble, les femmes sont beaucoup plus susceptibles de subir cette forme de violence; toutefois, les résultats de l'ESEPP indiquent en outre que les femmes autochtones sont particulièrement à risque. Environ 1 femme autochtone sur 5 (21 %) a été victime de violence sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de sa vie, soit près du double de la proportion observée chez les femmes non autochtones (11 %; tableau 2a).

Les femmes autochtones étaient environ deux fois plus susceptibles que les femmes non autochtones d'avoir eu un partenaire intime au cours de leur vie qui les a obligées ou a tenté de les obliger à avoir une relation sexuelle (19 % par rapport à 9 % des femmes non autochtones) ou les a obligées à se livrer à des actes sexuels contre leur gré (17 % par rapport à 8 % des femmes non autochtones; tableau 1).

Comparativement aux femmes non autochtones, une proportion beaucoup plus élevée de femmes des Premières Nations (18 %) ont été victimes de violence sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie. Les femmes métisses (26 %) étaient plus de deux fois plus susceptibles que les femmes non autochtones (11 %) d'être victimes de violence sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie. Comme pour les autres formes de VPI mentionnées précédemment, les différences entre les expériences déclarées de VPI sexuelle entre les femmes inuites et les femmes non autochtones n'étaient pas statistiquement significatives (tableau 2b).

Les femmes autochtones présentent un risque disproportionné de subir de la violence lorsqu'elles font partie d'autres groupes marginalisés

L'interrelation entre l'identité autochtone et d'autres caractéristiques socioéconomiques et démographiques contribue au risque disproportionné de VPI pour les femmes autochtones qui font partie d'autres groupes marginalisés. Les personnes marginalisées peuvent se heurter à des obstacles sur le plan des ressources sociales, économiques ou politiques; ces faibles niveaux de soutien parmi les populations marginalisées peuvent accroître le risque de VPI et exacerber les répercussions possibles à la suite d'abus ou de violence.

Les Autochtones peuvent voir leur accès à l'éducation et à l'emploi restreint en raison de leur situation géographique et de leur passé de racisme systémique (Mitrou et autres, 2014; Restoule et autres, 2013). Certains facteurs structurels contribuent à l'inadéquation des possibilités en matière d'éducation et d'emploi qui sont offertes aux Autochtones

(Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019). Les Autochtones ont des niveaux de scolarité plus faibles que la population non autochtone (Statistique Canada, 2015), particulièrement chez les adultes de 25 à 64 ans. Les taux de chômage sont également plus élevés chez les Autochtones du principal groupe d'âge actif (25 à 64 ans). Le niveau de scolarité et l'emploi sont de solides prédicteurs du revenu et des indicateurs du niveau socioéconomique. Compte tenu des faibles niveaux de scolarité et d'emploi qui peuvent découler de ces obstacles structurels, les Autochtones déclarent en moyenne des revenus inférieurs à ceux des non-Autochtones (Statistique Canada, 2015).

Les femmes autochtones LGBTQ2S (86 %) étaient plus susceptibles de subir de la VPI au cours de leur vie que les femmes autochtones non LGBTQ2S (59 %; pour obtenir les résultats complets, voir Jaffray, 2021a). En outre, les femmes autochtones qui sont lesbiennes, gaies ou bisexuelles ou qui ont une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité (LGB+) étaient cinq fois plus susceptibles que les femmes non autochtones qui sont lesbiennes, gaies ou bisexuelles ou qui ont une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité (LGB+) d'avoir eu un partenaire intime qui a révélé ou menacé de révéler de l'information sur leur sexualité ou leur orientation sexuelle (25 % par rapport à 5 %, respectivement). De même, une proportion beaucoup plus élevée de femmes autochtones ayant une incapacité (74 %) ont été victimes de VPI au cours de leur vie que de femmes autochtones n'ayant aucune incapacité (46 %; pour obtenir les résultats complets, voir Savage, 2021a; tableau 3).

L'interrelation entre les identités multiples contribue à une meilleure compréhension du risque disproportionné de VPI et des différences dans les conséquences des expériences de VPI chez certaines populations. Bien que la prévalence de la VPI chez les femmes autochtones soit plus élevée que chez les femmes non autochtones, l'interrelation entre l'identité autochtone et d'autres caractéristiques socioéconomiques et démographiques vient ajouter une autre couche de risque et accroît la vulnérabilité aux expériences de violence.

La violence entre partenaires intimes est liée aux expériences précoces de violence durant l'enfance

Les expériences négatives vécues pendant l'enfance sont constamment liées à diverses répercussions néfastes à l'âge adulte. En particulier, les expériences de violence durant l'enfance sont associées à un risque plus élevé de VPI, en tant que victime ou auteur, à l'âge adulte (Whitfield et autres, 2003). Des antécédents d'abus et de violence, y compris le fait d'être témoin de violence, au cours de l'enfance peuvent contribuer à la normalisation de la violence dans les relations interpersonnelles et à l'expérience cyclique de VPI qui perpétue la violence et les préjudices (Brownridge et autres, 2017).

Il est important de noter que les traumatismes intergénérationnels liés aux expériences historiques de négligence et de violence extrêmes vécues par les Autochtones au Canada perdurent et perpétuent la violence au fil des générations. Entre autres expériences traumatisantes, les enfants autochtones ont été retirés de force de leur famille et de leur communauté, puis placés dans des pensionnats ou des foyers d'accueil qui ont démantelé la culture autochtone et où de nombreux enfants autochtones ont été victimes de violence et de négligence (Gone, 2013; Andersson et Nahwegahbow, 2010). De plus, les enfants autochtones continuent d'être surreprésentés au sein du système de protection de l'enfance (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019).

Les traumatismes historiques sont liés à un risque accru de subir de la violence pendant l'enfance par le biais des traumatismes intergénérationnels. De façon générale, une plus grande proportion d'Autochtones, comparativement aux non-Autochtones, ont été victimes de violence pendant l'enfance. En outre, les Autochtones étaient également plus susceptibles d'avoir été témoins de violence au sein de leur ménage lorsqu'ils étaient enfants, comparativement aux non-Autochtones (Burczycka, 2016). Le risque disproportionné de VPI à l'âge adulte chez les femmes autochtones peut refléter la proportion plus élevée de femmes autochtones qui ont subi de l'abus et de la violence pendant l'enfance.

Les résultats de l'ESEPP de 2018 viennent confirmer ces constatations : 42 % des femmes autochtones ont déclaré avoir été agressées physiquement ou sexuellement par un adulte pendant l'enfance, comparativement à 28 % des femmes non autochtones. L'incidence de ces expériences sur la VPI à l'âge adulte était notable : 4 femmes autochtones sur 5 (80 %) qui ont été victimes de violence physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans ont subi de la VPI au cours de leur vie, soit près du double de la proportion de femmes autochtones qui n'ont pas été victimes de cette forme de violence (47 %). De même, une proportion plus élevée de femmes autochtones qui ont été victimes de violence physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans ont subi de la VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête (22 %), soit près du double de la proportion observée chez les femmes autochtones qui n'ont pas été victimes de violence pendant l'enfance (13 %).

On observe également cette tendance chez les femmes non autochtones. Une proportion plus élevée de femmes non autochtones qui ont été victimes de violence physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans ont subi de la VPI au cours de leur vie (66 %), comparativement à la proportion de femmes non autochtones qui n'ont pas été victimes de violence avant l'âge de 15 ans (34 %). Environ 1 femme non autochtone sur 5 (18 %) qui a été victime de violence avant l'âge de 15 ans a subi de la VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête, comparativement à 1 femme non autochtone sur 10 (10 %) qui n'a pas été victime de violence pendant l'enfance (tableau 3).

Les traumatismes historiques associés à l'assimilation forcée et à l'oppression culturelle peuvent aussi avoir une incidence négative sur les habitudes parentales et transmettre les traumatismes aux générations futures en donnant lieu à un cycle de violence familiale intergénérationnelle (Palacios et Portillo, 2009). Les mauvais traitements et la violence psychologique durant l'enfance sont des composantes des pratiques parentales sévères, c'est-à-dire le fait d'avoir reçu des gifles ou des fessées, de se sentir non désiré ou non aimé, ou d'avoir été négligé ou d'avoir des besoins fondamentaux non satisfaits par les parents ou les tuteurs pendant l'enfance. Les enfants qui sont exposés à la violence ou qui sont victimes de violence sont plus susceptibles de subir des pratiques parentales sévères, et ces expériences augmentent le risque de violence psychologique, physique et sexuelle pendant l'enfance et de VPI à l'âge adulte (Afifi et autres, 2017). La concomitance de la violence et des pratiques parentales sévères pendant l'enfance a des répercussions néfastes et durables sur le développement qui se poursuivent à l'âge adulte (Grasso et autres, 2016).

Dans l'ensemble, 68 % des femmes autochtones et 65 % des femmes non autochtones ont subi des pratiques parentales sévères pendant leur enfance et, par la suite, elles étaient plus susceptibles de subir de la VPI au cours de leur vie. Environ 7 femmes autochtones sur 10 (71 %) qui ont été victimes de pratiques parentales sévères ont subi de la VPI au cours de leur vie, soit près du double de la proportion de femmes autochtones qui n'ont pas été victimes de ce type de violence (38 %). De même, une proportion plus élevée de femmes autochtones qui ont été victimes de pratiques parentales sévères ont subi de la VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête (19 %), comparativement à la proportion observée chez les femmes autochtones qui n'ont pas été victimes de pratiques parentales sévères (13 %).

On observe également cette tendance chez les femmes non autochtones. Environ 1 femme non autochtone sur 2 (53 %) qui a été victime de pratiques parentales sévères a subi de la VPI au cours de sa vie, soit le double de la proportion observée chez les femmes non autochtones qui n'ont pas été victimes de pratiques parentales sévères (25 %). Une proportion plus élevée de femmes non autochtones qui ont été victimes de pratiques parentales sévères (14 %) ont subi de la VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête, comparativement à 1 femme non autochtone sur 10 (8 %) qui n'a pas été victime de pratiques parentales sévères (tableau 3).

Les femmes autochtones sont plus susceptibles d'éprouver de la peur et d'avoir le sentiment d'être contrôlées ou piégées par un partenaire

Les résultats de l'ESEPP révèlent clairement qu'une plus grande proportion de femmes autochtones ont été victimes de VPI et qu'elles étaient surreprésentées parmi les victimes de comportements de VPI souvent considérés comme plus graves. Le sentiment de peur peut aussi indiquer que la violence est relativement plus grave et coercitive, et qu'elle fait partie d'une série de comportements qui se produisent de façon répétée (Johnson et Leone, 2005). Parmi les femmes qui ont été victimes de VPI au cours de leur vie, plus de 1 femme autochtone sur 2 (52 %) a déjà eu peur d'un partenaire, comparativement à environ le tiers (36 %) des femmes non autochtones.

Le fait de se sentir contrôlé ou piégé par un partenaire ou de se sentir anxieux ou sur ses gardes en raison d'un partenaire sont aussi des répercussions émotionnelles ou psychologiques possibles de la VPI et fournissent un contexte supplémentaire aux expériences de violence. Les femmes autochtones qui ont été victimes de VPI au cours de leur vie (56 %) étaient également plus susceptibles de déclarer se sentir contrôlées ou piégées par un partenaire intime que les femmes non autochtones qui ont été victimes de VPI au cours de leur vie (42 %). Des proportions semblables de femmes autochtones (62 %) et non autochtones (57 %) qui ont été victimes de VPI au cours de leur vie ont dit se sentir anxieuses ou sur leurs gardes en raison d'un partenaire.

Les répercussions de la violence entre partenaires intimes sur les femmes autochtones sont semblables à celles des femmes non autochtones

Lorsqu'on examine les répercussions de la VPI sur les femmes qui ont été victimes de cette violence au cours des 12 mois précédant l'enquête et les mesures prises par celles-ci, on constate qu'il n'y a aucune différence statistiquement significative entre les expériences autodéclarées ou les mesures prises par les femmes autochtones et les femmes non autochtones (graphique 1).

Graphique 1**Répercussions de la violence entre partenaires intimes sur les femmes autochtones et les femmes non autochtones et mesures prises par celles-ci au cours des 12 mois précédant l'enquête, Canada, 2018**

Répercussions



F trop peu fiable pour être publié

T catégorie de référence

1. Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes qui ont subi au moins une forme de violence physique ou sexuelle (voir le tableau 1 pour obtenir la liste des éléments compris dans chaque catégorie).

Note : Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes qui ont été victimes d'une forme quelconque de violence entre partenaires intimes (violence psychologique, physique ou sexuelle) commise par un partenaire intime actuel ou ancien. Aucune des différences dans ce graphique n'est statistiquement significative à $p < 0,05$.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Plus de 9 femmes autochtones (94 %) et non autochtones (92 %) sur 10 qui ont été victimes de VPI au cours des 12 mois précédant l'enquête ont déclaré que l'incident a eu des répercussions psychologiques. Des proportions semblables de femmes autochtones (19 %) et non autochtones (20 %) qui ont été victimes de VPI au cours des 12 mois précédents ont subi des blessures liées à la violence. Ainsi, 1 femme autochtone sur 4 (25 %) a présenté des symptômes correspondant au trouble de stress post-traumatique (TSPT) au cours des 12 mois précédents. Cette proportion n'était pas significativement différente de celle des femmes non autochtones.

Environ 7 femmes autochtones (70 %) et non autochtones (68 %) sur 10 ont parlé à quelqu'un de la violence qu'elles ont subie, et 12 % des femmes autochtones et 13 % des femmes non autochtones ont eu recours à un service d'aide ou ont communiqué avec ce dernier après avoir été victimes de violence au cours des 12 mois précédents (graphique 1).

Les différences non significatives dans les résultats peuvent être attribuables aux obstacles auxquels se heurtent les femmes autochtones en ce qui concerne le signalement de cas de VPI ou l'accès aux services. Par exemple, les obstacles culturels à l'accès aux ressources, l'inaccessibilité des services de soutien et autres services et la méfiance à l'égard de la police, du système de justice pénale et des institutions ayant pour mandat de protéger la population peuvent empêcher les femmes autochtones de chercher de l'aide à la suite d'expériences violentes ou traumatisantes (Parlement du Canada, 2020a; Parlement du Canada, 2020b; Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019; Pauktuutit Inuit Women of Canada et Comack, 2020). Il est possible que les éventuels processus de guérison et pratiques culturelles des communautés autochtones soient exclus des données recueillies dans le cadre de l'ESEPP.

De plus, les différences non significatives dans les résultats peuvent être attribuables à la normalisation potentielle des expériences de violence fondée sur le genre chez les femmes autochtones, de laquelle les femmes autochtones peuvent commencer à s'attendre à vivre des expériences de violence et percevoir ces expériences comme étant acceptables. La violence intergénérationnelle expose de façon disproportionnée les femmes autochtones au risque de grandir au sein de ménages violents et d'être témoins de violence fondée sur le genre (Gone, 2013). La violence devient un élément normalisé des relations interpersonnelles et de la vie. Les conséquences de la VPI chez les femmes autochtones peuvent être atténuées ou négligées par les victimes de violence et amener les femmes autochtones à sous-déclarer les répercussions de la violence fondée sur le genre (Pauktuutit Inuit Women of Canada et Comack, 2020).

Encadré 2 Victimisation avec violence au cours de la vie

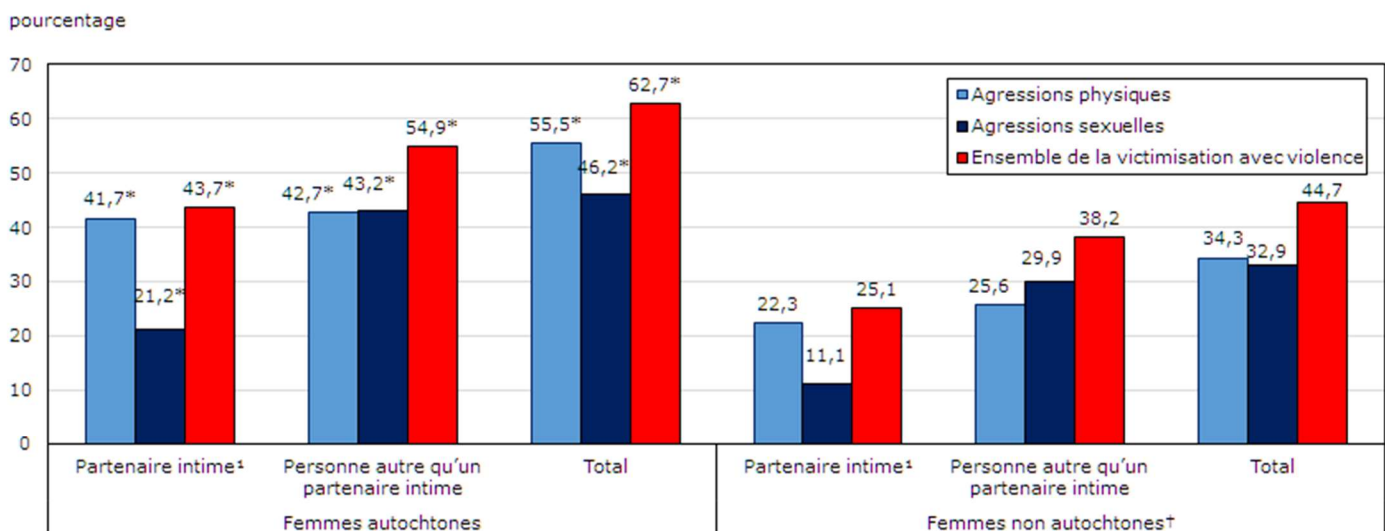
Bien que l'analyse dans le présent rapport porte sur la violence perpétrée par des partenaires intimes, une analyse approfondie des expériences de violence fondée sur le genre doit également comprendre les expériences de violence commises par des personnes autres que des partenaires intimes. Dans cette optique, le présent encadré porte sur toutes les formes de violence (agressions physiques et sexuelles) subies au cours de la vie et mesurées au moyen de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), y compris la violence entre partenaires intimes et la violence qui se produit dans d'autres contextes en dehors des relations entre partenaires intimes.

Les femmes autochtones sont plus susceptibles d'être victimes de violence de la part de toute personne. Outre le fait qu'elles s'exposent à un risque plus élevé de violence entre partenaires intimes (VPI) au cours de leur vie, les femmes autochtones sont également surreprésentées parmi les victimes de violence fondée sur le genre commise par des personnes autres que des partenaires intimes (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019). Ces personnes peuvent être des membres de la famille ou des amis de la victime, ou encore des étrangers. Les données sur la prévalence de la victimisation au cours de la vie par des partenaires intimes et des personnes autres que des partenaires intimes à l'égard des femmes autochtones viennent combler une lacune statistique et contribuent à une meilleure compréhension du risque disproportionné de violence dont sont victimes les femmes autochtones.

Par ailleurs, les traumatismes historiques et l'oppression violente contribuent au risque accru d'être victime de violence chez les femmes autochtones. Les femmes autochtones sont surreprésentées parmi les victimes de violence de la part d'un partenaire intime et les victimes de violence aux mains d'autres agresseurs (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019). Les résultats de l'ESEPP révèlent que des proportions semblables de femmes autochtones ont déclaré avoir été agressées physiquement par un partenaire intime (42 %) ou par une autre personne (43 %). Ces proportions étaient beaucoup plus élevées que celles observées chez les femmes non autochtones (26 % par une personne autre qu'un partenaire intime par rapport à 22 % par un partenaire intime).

Plus de la moitié des femmes autochtones (56 %) ont été agressées physiquement au cours de leur vie par une personne (partenaire intime ou personne autre qu'un partenaire intime) comparativement à environ le tiers des femmes non autochtones (34 %; tableau 4a; graphique 2a). Près de 6 femmes des Premières Nations sur 10 (58 %) et des femmes métisses (57 %) ont été victimes de violence physique aux mains d'un partenaire intime ou d'une autre personne au cours de leur vie comparativement aux femmes non autochtones (34 %; tableau 4b ; graphique 2b). Comme pour les autres formes de VPI mentionnées précédemment, les différences dans les expériences de VPI physique entre les femmes inuites et les femmes non autochtones n'étaient pas statistiquement significatives.

Graphique 2a
Agresions physiques et sexuelles commises contre les femmes autochtones et les femmes non autochtones depuis l'âge de 15 ans, selon le lien de l'auteur présumé avec celles-ci, Canada, 2018



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

Note : Voir le tableau 4 pour connaître les intervalles de confiance pour chaque estimation.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

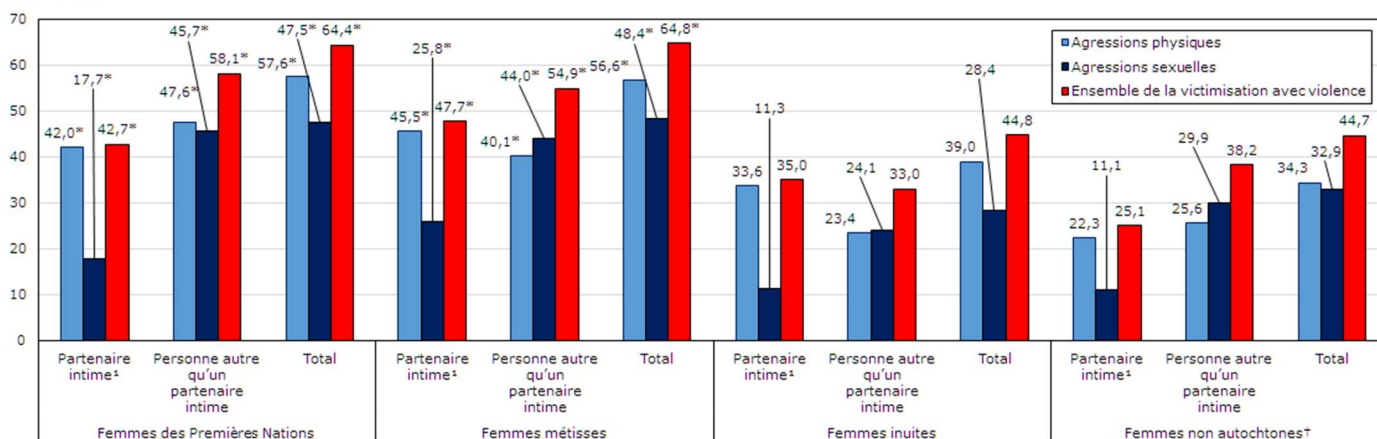
Encadré 2 — fin

Victimisation avec violence au cours de la vie

Graphique 2b

Agressions physiques et sexuelles commises contre les femmes des Premières Nations, métisses et inuites et les femmes non autochtones depuis l'âge de 15 ans, selon le lien de l'auteur présumé avec celles-ci, Canada, 2018

pourcentage



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)
[†] catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

Note : Voir le tableau 4 pour connaître les intervalles de confiance pour chaque estimation.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Les femmes autochtones (4 %) étaient deux fois plus susceptibles d'être agressées physiquement par une personne autre qu'un partenaire intime au cours des 12 mois précédant l'enquête que les femmes non autochtones (2 %). En outre, une proportion plus élevée de femmes autochtones (6 %) ont été agressées physiquement par une personne (partenaire intime ou personne autre qu'un partenaire intime) au cours des 12 mois précédents comparativement à la proportion observée chez les femmes non autochtones (4 %; tableau 5a; pour obtenir les résultats selon le groupe d'identité autochtone, voir le tableau 5b).

La nature sexospécifique de la violence sexuelle expose les femmes à un risque disproportionné qui est exacerbé pour les femmes autochtones en raison de l'interrelation qui existe entre le genre et l'identité autochtone. Les femmes autochtones sont surreprésentées en tant que victimes de violence sexuelle commise par des personnes autres que des partenaires intimes; une plus grande proportion de femmes autochtones ont été victimes de violence sexuelle aux mains de personnes autres que des partenaires intimes (43 %) que de femmes autochtones qui ont été victimes de violence sexuelle de la part d'un partenaire intime (21 %). Dans l'ensemble, près de la moitié (46 %) des femmes autochtones comparativement au tiers (33 %) des femmes non autochtones ont été victimes de violence sexuelle au cours de leur vie de la part d'un partenaire intime ou d'une personne autre qu'un partenaire intime (tableau 4a; graphique 2a).

De même, une plus grande proportion de femmes des Premières Nations (46 %) et de femmes métisses (44 %) ont été victimes de violence sexuelle de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime comparativement à la proportion de femmes des Premières Nations (18 %) et de femmes métisses (26 %) qui ont été victimes de violence sexuelle de la part d'un partenaire intime. Environ la moitié des femmes des Premières Nations (47 %) et des femmes métisses (48 %) ont été victimes de violence sexuelle au cours de leur vie de la part d'un partenaire intime ou d'une personne autre qu'un partenaire intime, comparativement à 1 femme non autochtone sur 3 (33 %; tableau 4b; graphique 2b).

Dans l'ensemble, environ 6 femmes autochtones sur 10 (63 %) ont été victimes de violence physique ou sexuelle au cours de leur vie de la part d'un partenaire intime ou d'une personne autre qu'un partenaire intime, comparativement à 45 % des femmes non autochtones. Les femmes des Premières Nations (64 %) et les femmes métisses (65 %) étaient surreprésentées parmi les victimes de violence physique ou sexuelle au cours de leur vie (tableau 4b; graphique 2b).

Les femmes autochtones sont plus susceptibles d'être victimes de violence physique ou sexuelle dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada

La prévalence de la violence physique ou sexuelle est plus élevée chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones, peu importe la province⁷ du Canada. Dans l'ensemble, plus de 1 femme autochtone sur 3 dans chaque province a été victime de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de sa vie, comparativement à moins de 30 % des femmes non autochtones dans chaque province. Dans les territoires, plus de la moitié (53 %) des femmes autochtones ont été victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie, comparativement à près de 1 femme non autochtone sur 3 (34 %).

Encore une fois, les femmes autochtones étaient surreprésentées dans les expériences de violence commise par d'autres personnes. Dans l'ensemble des provinces, plus de 1 femme autochtone sur 2 (50 % ou plus) a été victime de violence physique ou sexuelle de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime au cours de sa vie, comparativement à 44 % ou moins des femmes non autochtones. Dans l'ensemble, peu importe le fait que l'auteur de la violence soit un partenaire intime ou une autre personne, 63 % des femmes autochtones au Canada ont été agressées physiquement ou sexuellement au cours de leur vie, comparativement à 45 % des femmes non autochtones (tableau 6).

Description de l'enquête

En 2018, Statistique Canada a mené le premier cycle de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP). Cette enquête a pour objet de recueillir des renseignements sur les expériences vécues par les Canadiens en public, au travail, en ligne et dans leurs relations intimes.

La population cible de l'ESEPP est composée des Canadiens de 15 ans et plus résidant dans les provinces et les territoires. Les personnes vivant en établissement ne sont pas incluses. Cela signifie que les résultats de l'enquête pourraient ne pas tenir compte des expériences de violence aux mains d'un partenaire intime des personnes vivant dans un refuge, un établissement ou un autre type de logement collectif. Une fois qu'un ménage était joint, une personne de 15 ans et plus était sélectionnée au hasard pour participer à l'enquête.

Dans les provinces, la collecte des données s'est déroulée d'avril à décembre 2018. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire administré par un intervieweur au téléphone. Les répondants ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon dans les 10 provinces s'établissait à 43 296 répondants. Le taux de réponse dans les provinces s'établissait à 43,1 %.

Dans les territoires, la collecte des données s'est déroulée de juillet à décembre 2018. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire administré par un intervieweur au téléphone. Les répondants ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon dans les trois territoires s'établissait à 2 597 répondants. Le taux de réponse dans les territoires s'établissait à 73,2 %.

Parmi les non-répondants figuraient les personnes qui ont refusé de participer à l'enquête, celles qui ne pouvaient pas être jointes et celles qui ne parlaient ni le français ni l'anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

Limites des données

Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes auprès des ménages, les données comportent certaines limites. Les résultats reposent sur un échantillon et sont donc sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats légèrement différents auraient pu être obtenus si la population entière avait participé à l'enquête.

En ce qui a trait à la qualité des estimations, les limites inférieure et supérieure des intervalles de confiance sont présentées. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Références

- AFIFI, Tracie O., et autres. 2017. « The relationship between harsh physical punishment and child maltreatment in childhood and intimate partner violence in adulthood », *BMC Public Health*, vol. 17, n° 493.
- ALLEN, Mary. 2020. « Crimes déclarés par les services de police desservant des populations majoritairement autochtones, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- ANDERSSON, Neil, et Amy NAHWEGAHBOW. 2010. « Family violence and the need for prevention research in First Nations, Inuit, and Métis Communities », *Pimatisiwin*, vol. 8, n° 2, p. 9 à 33
- BOYCE, Jillian. 2016. « La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BRASSARD, Renée, et autres. 2015. « Application of Intersectional Analysis to Data on Domestic Violence Against Aboriginal Women Living in Remote Communities in the Province of Quebec », *Aboriginal Policy Studies*, vol. 4, n° 1, p. 3 à 23.
- BRENNAN, Shannon. 2011. « La victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BROWNRIDGE, Douglas, et autres. 2017. « Child Maltreatment and Intimate Partner Violence among Indigenous and Non-Indigenous Canadians », *Journal of Family Violence*, vol. 32, n° 6, p. 607 à 619.
- BURCYCKA, Marta. 2016. « Tendances en matière de violence conjugale autodéclarée au Canada, 2014 », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014* », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BURCYCKA, Marta. 2017. « Profil des adultes canadiens ayant subi des mauvais traitements durant l'enfance », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2015* », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

- CHAMBRE DES COMMUNES, 42^e législature, 1^{re} Session. 2019. *Survivre à la violence et renforcer la résilience — étude sur le réseau canadien de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence*, Rapport du Comité permanent de la condition féminine.
- CONROY, Shana. 2021. « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam. 2021a. « Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : expériences des femmes appartenant à une minorité visible », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam. 2021b. « Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam, et Laura SAVAGE. 2019. « La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- ENQUETE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINEES. 2019. *Réclamer notre pouvoir et notre place: le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.
- GONE, Joseph. 2013. « Redressing First Nations Historical Trauma: Theorizing mechanisms for Indigenous culture as mental health treatment », *Transcultural Psychiatry*, vol. 50, n° 5, p. 683 à 706.
- GRASSO, Damion, et autres. 2016. « Harsh Parenting As a Potential Mediator of the Association Between Intimate Partner Violence and Child Disruptive Behaviour in Families With Young Children », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 3, n° 11, p. 2102 à 2126.
- HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME. 2019. *Visite au Canada — Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences*, n° A/HRC/41/42/Add.1.
- JAFFRAY, Brianna. 2020. « Les expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et d'une autre minorité sexuelle, et les personnes transgenres au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- JAFFRAY, Brianna. 2021a. « Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes de minorité sexuelle au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- JAFFRAY, Brianna. 2021b. « Violence entre partenaires intimes : expériences des hommes de minorité sexuelle au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- JOHNSON, Michael P., et Janel M. LEONE. 2005. « The differential effects of intimate terrorism and situational couple violence: Findings from the National Violence Against Women Survey », *Journal of Family Issues*, vol. 26, n° 3, p. 322 à 349.
- KARAKURT, Gunner, Douglas SMITH, et Jason WHITING. 2014. « Impact of Intimate Partner Violence on Women's Mental Health », *Journal of Family Violence*, vol. 29, n° 7, p. 693 à 702.
- MITROU, Francis, et autres. 2014. « Gaps in Indigenous disadvantage not closing: A census cohort study of social determinants of health in Australia, Canada, and New Zealand from 1981-2006 », *BMC Public Health*, vol. 14, n° 201.
- MOREAU, Greg, Brianna JAFFRAY, et Amelia ARMSTRONG. 2020. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- PALACIOS, Janelle, et Carmen PORTILLO. 2009. « Understanding Native Women's Health: Historical legacies », *Journal of Transcultural Nursing*, vol. 20, n° 1, p. 15 à 27.
- PARLEMENT DU CANADA. 2020a. *Débats du Sénat*, 1^{re} session, 43^e législature, volume 151, numéro 22, 16 juin 2020.
- PARLEMENT DU CANADA. 2020b. *Débats du Sénat*, 1^{re} session, 43^e législature, volume 151, numéro 27, 25 juin 2020.
- PAUKTUUTIT INUIT WOMEN OF CANADA, et Elizabeth Comack. 2020. « Addressing Gendered Violence against Inuit Women: A review of police policies and practices in Inuit Nunangat », Report in Brief and Recommendations.
- PERREAULT, Samuel. 2020a. « La violence fondée sur le sexe : les agressions sexuelles et les agressions physiques dans les territoires du Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- PERREAULT, Samuel. 2020b. « La violence fondée sur le sexe : les agressions sexuelles et les agressions physiques dans les territoires du Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- PERREAULT, Samuel, et Laura SIMPSON. 2016. « La victimisation criminelle dans les territoires, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- POSTMUS, Judy, et autres. 2020. « Economic Abuse as an Invisible Form of Domestic Violence: A multicountry review », *Trauma, Violence & Abuse*, vol. 21, n° 2, p. 261 à 283.
- RESTOULE, Jean-Paul, et autres. 2013. « Supporting Successful Transitions to Post-Secondary Education for Indigenous Students: Lessons from an Institutional Ethnography in Ontario, Canada », *The International Indigenous Policy Journal*, vol. 4, n° 4.

SAVAGE, Laura. 2021a. « Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes ayant une incapacité au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

SAVAGE, Laura. 2021b. « Violence entre partenaires intimes : expériences des jeunes femmes au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

STATISTIQUE CANADA. 2015. « Un aperçu des statistiques sur les Autochtones : 2^e édition », produit n° 89-645-X au catalogue.

WHITFIELD, Charles, et autres. 2003. « Violent Childhood Experiences and the Risk of Intimate Partner Violence in Adults: Assessment in a Large Health Maintenance Organization », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 18, n° 2, p. 166 à 185.

WILLIAMS, Julie, et autres. 2019. « Violence and Health Promotion Among First Nations, Métis, and Inuit Women: A Systemic Review of Qualitative Research », *Trauma, Violence, & Abuse*, p. 1 à 17.

Notes

1. La population autochtone a été déterminée à l'aide de la question suivante : « Êtes-vous un(e) Autochtone, c'est-à-dire, Première Nation, Métis(se) ou Inuk (Inuit)? » Dans le présent article, le terme « autochtone » englobe les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Dans la mesure du possible, les résultats sont présentés pour chaque groupe distinct.

2. Bien que d'autres termes, tels que « personnes survivantes », puissent être employés pour désigner les personnes qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes, le terme « victimes » est utilisé aux fins d'uniformité terminologique avec les autres rapports de Statistique Canada.

3. Pour obtenir d'autres données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, voir « La violence fondée sur le sexe : les comportements sexuels non désirés dans les territoires du Canada, 2018 » (Perreault, 2020a), « La violence fondée sur le sexe : les agressions sexuelles et les agressions physiques dans les territoires du Canada, 2018 » (Perreault, 2020b), « Les expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et d'une autre minorité sexuelle, et les personnes transgenres au Canada, 2018 » (Jaffray, 2020) et « La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés » (Cotter et Savage, 2019).

4. Dans le présent rapport, les termes « au cours de la vie » et « depuis l'âge de 15 ans » sont utilisés de façon interchangeable.

5. Le calcul des pourcentages pour la violence entre partenaires intimes au cours de la vie est fondé sur les personnes qui ont déjà été dans une relation intime.

6. Sauf indication contraire, toutes les différences examinées sont statistiquement significatives à $p < 0,05$.

7. Les régions présentées au tableau 6 sont une combinaison de régions géographiques et de provinces ou de territoires. Certaines provinces et certains territoires ont été combinés pour faciliter la déclaration en raison de la petite taille de l'échantillon, en particulier les provinces de l'Atlantique, les Prairies, et les territoires.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le type de violence entre partenaires intimes et l'identité autochtone, Canada, 2018

| Type de violence entre partenaires intimes | Femmes autochtones | | | | | | Femmes non autochtones ¹ | | | | | |
|--|---|-------------|-------------|--|-------------|-------------|---|-------------|-------------|--|-------------|-------------|
| | En a fait l'objet depuis l'âge de 15 ans ¹ | | | En a fait l'objet au cours des 12 mois précédents ² | | | En a fait l'objet depuis l'âge de 15 ans ¹ | | | En a fait l'objet au cours des 12 mois précédents ² | | |
| | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | |
| | % | de | à | % | de | à | % | de | à | % | de | à |
| Violence psychologique ou exploitation financière | | | | | | | | | | | | |
| A été jaloux(se) et ne voulait pas que vous parliez à d'autres hommes ou femmes | 45,8* | 40,8 | 50,8 | 7,3 | 4,8 | 11,1 | 28,9 | 27,9 | 29,9 | 5,3 | 4,7 | 6,1 |
| A blessé ou a menacé de blesser vos animaux de compagnie | 9,7* | 7,3 | 12,8 | F | F | F | 4,1 | 3,7 | 4,6 | 0,5 | 0,3 | 0,6 |
| Exigeait de savoir avec qui et où vous étiez en tout temps | 34,6* | 30,1 | 39,5 | 7,2* | 4,6 | 11,1 | 18,6 | 17,8 | 19,5 | 3,1 | 2,7 | 3,7 |
| Vous a rabaisé ou vous a dit des mots blessants | 50,1* | 45,1 | 55,1 | 13,2* | 9,2 | 18,5 | 30,6 | 29,5 | 31,6 | 8,2 | 7,5 | 9,0 |
| Vous a forcé à lui donner de l'argent ou des biens | 15,9* | 12,5 | 20,0 | 3,0* | 1,5 | 6,0 | 6,0 | 5,6 | 6,6 | 0,5 | 0,4 | 0,7 |
| Vous a traité de personne dérangée, stupide ou bonne à rien ³ | 44,4* | 39,6 | 49,4 | 10,3 | 7,0 | 15,1 | 26,3 | 25,4 | 27,2 | 6,8 | 6,2 | 7,5 |
| A essayé de convaincre votre famille, vos enfants ou vos amis que vous étiez folle/fou ou de les monter contre vous ³ | 21,5* | 17,5 | 26,0 | 5,0* | 2,8 | 8,8 | 9,4 | 8,8 | 10,0 | 1,8 | 1,4 | 2,2 |
| Vous a suivi ou a rôdé près de votre domicile ou de votre lieu de travail ³ | 22,8* | 18,8 | 27,4 | F | F | F | 11,7 | 11,0 | 12,4 | 0,9 | 0,6 | 1,2 |
| Vous a empêché d'avoir des contacts avec vos amis ou les membres de votre famille ³ | 23,0* | 19,1 | 27,5 | 3,0 | 1,4 | 6,3 | 10,1 | 9,5 | 10,7 | 1,1 | 0,9 | 1,4 |
| Vous a harcelé au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux ³ | 25,9* | 21,7 | 30,7 | 5,7* | 3,4 | 9,4 | 13,1 | 12,4 | 13,9 | 2,6 | 2,1 | 3,1 |
| Vous a empêché de travailler ou privé d'argent ou de ressources financières ³ | 12,8* | 9,6 | 16,9 | F | F | F | 4,8 | 4,4 | 5,3 | 0,5 | 0,3 | 0,6 |
| Vous a confiné ou enfermé dans une pièce ou un autre espace ³ | 11,1* | 8,0 | 15,1 | F | F | F | 3,2 | 2,8 | 3,6 | 0,3 | 0,1 | 0,6 |
| A endommagé ou a détruit vos biens ou votre propriété | 29,8* | 25,5 | 34,4 | 2,9 | 1,5 | 5,5 | 11,5 | 10,8 | 12,1 | 1,1 | 0,9 | 1,4 |
| Vous a fait des commentaires au sujet de vos expériences sexuelles passées ou vos comportements sexuels de manière à vous intimider, vous humilier ou vous faire sentir inférieur | 28,0* | 23,6 | 32,9 | 4,4 | 2,4 | 7,8 | 14,0 | 13,2 | 14,8 | 3,0 | 2,5 | 3,6 |
| A révélé ou a menacé de révéler votre orientation sexuelle ou votre relation à certaines personnes alors que vous ne vouliez pas que celles-ci soient mises au courant de votre sexualité ou orientation sexuelle ⁴ | 25,1* | 12,2 | 44,7 | F | F | F | 5,4 | 3,8 | 7,7 | F | F | F |
| A rejeté sur vous la faute de ses comportements violents ou abusifs ^{3, 5} | 55,9* | 49,0 | 62,6 | 8,5 | 4,9 | 14,4 | 46,3 | 44,5 | 48,1 | 9,1 | 7,9 | 10,4 |
| Total | 59,7* | 54,8 | 64,5 | 16,8* | 12,7 | 21,8 | 42,1 | 41,1 | 43,2 | 11,7 | 10,9 | 12,6 |
| Violence physique | | | | | | | | | | | | |
| Vous a bousculé, poussé, agrippé ou projeté au sol ³ | 31,6* | 27,1 | 36,5 | 2,4 | 1,1 | 5,2 | 16,6 | 15,9 | 17,4 | 1,5 | 1,2 | 1,9 |
| Vous a donné un coup de poing ou un coup de pied, mordu ou frappé au moyen d'un objet ³ | 26,4* | 22,3 | 30,9 | 2,1 | 0,9 | 5,0 | 10,8 | 10,1 | 11,5 | 0,7 | 0,5 | 1,0 |
| A menacé de vous blesser ou de vous tuer, ou de blesser ou tuer l'un de vos proches ³ | 17,8* | 14,2 | 22,2 | 0,9 | 0,4 | 1,9 | 6,8 | 6,3 | 7,3 | 0,5 | 0,3 | 0,8 |
| A tenté de vous étrangler ³ | 17,3* | 13,8 | 21,3 | 1,2 | 0,5 | 3,0 | 6,1 | 5,6 | 6,7 | 0,5 | 0,3 | 0,7 |
| A utilisé ou menacé d'utiliser un couteau, un fusil ou une autre arme pour vous blesser ³ | 13,4* | 10,2 | 17,3 | F | F | F | 3,6 | 3,3 | 4,0 | 0,2 | 0,1 | 0,3 |
| A menacé de vous frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser | 27,8* | 23,6 | 32,5 | 2,5 | 1,2 | 5,2 | 11,3 | 10,6 | 11,9 | 1,0 | 0,7 | 1,3 |
| Vous a lancé un objet qui aurait pu vous blesser | 25,7* | 21,6 | 30,4 | 2,3 | 1,0 | 5,1 | 10,3 | 9,6 | 10,9 | 0,8 | 0,6 | 1,1 |
| Vous a giflé | 25,5* | 21,4 | 30,1 | F | F | F | 10,9 | 10,3 | 11,6 | 0,7 | 0,5 | 1,1 |
| Vous a battu | 16,0* | 12,9 | 19,6 | 0,7 | 0,3 | 1,4 | 5,7 | 5,2 | 6,2 | 0,2 | 0,1 | 0,4 |
| Total | 41,7* | 36,9 | 46,6 | 3,6 | 2,1 | 6,0 | 22,3 | 21,4 | 23,2 | 2,4 | 2,0 | 2,8 |

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1 — fin**Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le type de violence entre partenaires intimes et l'identité autochtone, Canada, 2018**

| Type de violence entre partenaires intimes | Femmes autochtones | | | | | | Femmes non autochtones† | | | | | |
|---|---|-------------|-------------|--|-------------|-------------|---|-------------|-------------|--|-------------|-------------|
| | En a fait l'objet depuis l'âge de 15 ans ¹ | | | En a fait l'objet au cours des 12 mois précédents ² | | | En a fait l'objet depuis l'âge de 15 ans ¹ | | | En a fait l'objet au cours des 12 mois précédents ² | | |
| | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | |
| | % | de | à | % | de | à | % | de | à | % | de | à |
| Violence sexuelle | | | | | | | | | | | | |
| Vous a obligé à vous livrer à des actes sexuels contre votre gré ³ | 16,6* | 13,2 | 20,7 | 1,3 | 0,6 | 2,8 | 8,2 | 7,6 | 8,8 | 0,8 | 0,6 | 1,1 |
| Vous a obligé ou a tenté de vous obliger à avoir une relation sexuelle ³ | 18,6* | 15,1 | 22,5 | 2,4 | 1,1 | 5,2 | 9,5 | 8,9 | 10,1 | 0,9 | 0,7 | 1,3 |
| Total | 21,2* | 17,5 | 25,4 | 2,4 | 1,2 | 4,8 | 11,1 | 10,5 | 11,8 | 1,1 | 0,9 | 1,4 |
| Total de la violence entre partenaires intimes | 60,9* | 56,0 | 65,6 | 16,8* | 12,8 | 21,8 | 43,5 | 42,5 | 44,6 | 11,9 | 11,1 | 12,8 |

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Représente le pourcentage de tous les répondants, à l'exception de ceux qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

2. Représente le pourcentage de tous les répondants, à l'exception de ceux qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et de ceux qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.

3. Il s'agit d'une question tirée du Composite Abuse Scale — revised short form (CASr-SF).

4. Cette question a été posée uniquement aux répondants qui ne se sont pas identifiés comme hétérosexuels.

5. Cette question a été posée uniquement aux répondants qui ont répondu « oui » à au moins une question du CASr-SF. Par conséquent, le calcul des pourcentages ne comprend pas tous les répondants.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 2A
Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon l'identité autochtone, Canada, 2018

| Violence entre partenaires intimes ¹ | Femmes autochtones | | | Femmes non autochtones [†] | | |
|---|--------------------|---------------------------------|-------------|-------------------------------------|---------------------------------|-------------|
| | pourcentage | intervalle de confiance de 95 % | | pourcentage | intervalle de confiance de 95 % | |
| | | de | à | | de | à |
| Depuis l'âge de 15 ans | | | | | | |
| Violence psychologique ou exploitation financière | 59,7* | 54,8 | 64,5 | 42,1 | 41,1 | 43,2 |
| Violence physique | 41,7* | 36,9 | 46,6 | 22,3 | 21,4 | 23,2 |
| Violence sexuelle | 21,2* | 17,5 | 25,4 | 11,1 | 10,5 | 11,8 |
| Total de la violence physique ou sexuelle | 43,7* | 38,8 | 48,7 | 25,1 | 24,2 | 26,0 |
| Total de tous les types de violence | 60,9* | 56,0 | 65,6 | 43,5 | 42,5 | 44,6 |
| Au cours des 12 mois précédents | | | | | | |
| Violence psychologique ou exploitation financière | 16,8* | 12,7 | 21,8 | 11,7 | 10,9 | 12,6 |
| Violence physique | 3,6 | 2,1 | 6,0 | 2,4 | 2,0 | 2,8 |
| Violence sexuelle | 2,4 | 1,2 | 4,8 | 1,1 | 0,9 | 1,4 |
| Total de la violence physique ou sexuelle | 4,9 | 3,0 | 7,8 | 3,0 | 2,6 | 3,6 |
| Total de tous les types de violence | 16,8* | 12,8 | 21,8 | 11,9 | 11,1 | 12,8 |

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et, pour les 12 mois précédents, ceux qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents. Voir le tableau 1 pour obtenir la liste des éléments compris dans chaque catégorie.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 2B
Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le groupe d'identité autochtone, Canada, 2018

| Violence entre partenaires intimes ¹ | Femmes des Premières Nations | | | Femmes métisses | | | Femmes inuites | | | Femmes non autochtones [†] | | |
|---|------------------------------|---------------------------------|-------------|-----------------|---------------------------------|-------------|----------------|---------------------------------|-------------|-------------------------------------|---------------------------------|-------------|
| | % | intervalle de confiance de 95 % | | % | intervalle de confiance de 95 % | | % | intervalle de confiance de 95 % | | % | intervalle de confiance de 95 % | |
| | | de | à | | de | à | | de | à | | de | à |
| Depuis l'âge de 15 ans | | | | | | | | | | | | |
| Violence psychologique ou exploitation financière | 57,4* | 49,8 | 64,6 | 63,4* | 56,8 | 69,5 | 42,3 | 27,3 | 59,0 | 42,1 | 41,1 | 43,2 |
| Violence physique | 42,0* | 34,8 | 49,5 | 45,5* | 38,5 | 52,7 | 33,6 | 20,9 | 49,2 | 22,3 | 21,4 | 23,2 |
| Violence sexuelle | 17,7* | 12,7 | 24,1 | 25,8* | 20,2 | 32,4 | 11,3 | 6,5 | 19,0 | 11,1 | 10,5 | 11,8 |
| Total de la violence physique ou sexuelle | 42,7* | 35,5 | 50,3 | 47,7* | 40,6 | 54,8 | 35,0 | 22,0 | 50,6 | 25,1 | 24,2 | 26,0 |
| Total de tous les types de violence | 58,9* | 51,4 | 66,1 | 64,2* | 57,6 | 70,3 | 44,1 | 28,1 | 61,3 | 43,5 | 42,5 | 44,6 |
| Au cours des 12 mois précédents | | | | | | | | | | | | |
| Violence psychologique ou exploitation financière | 15,4 | 10,4 | 22,3 | 15,5 | 10,3 | 22,6 | 14,8 | 7,2 | 28,0 | 11,7 | 10,9 | 12,6 |
| Violence physique | 5,8 | 3,0 | 10,9 | F | F | F | 5,6 | 3,1 | 9,9 | 2,4 | 2,0 | 2,8 |
| Violence sexuelle | 4,2 | 1,9 | 9,3 | F | F | F | 1,6 | 0,7 | 3,7 | 1,1 | 0,9 | 1,4 |
| Total de la violence physique ou sexuelle | 8,1* | 4,5 | 14,1 | 1,3* | 0,6 | 2,6 | 5,6 | 3,1 | 9,9 | 3,0 | 2,6 | 3,6 |
| Total de tous les types de violence | 15,4 | 10,4 | 22,3 | 15,5 | 10,3 | 22,6 | 15,5 | 7,6 | 29,1 | 11,9 | 11,1 | 12,8 |

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et, pour les 12 mois précédents, ceux qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents. Voir le tableau 1 pour obtenir la liste des éléments compris dans chaque catégorie.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 3
Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon certaines caractéristiques de la victime et l'identité autochtone, Canada, 2018

| Certaines caractéristiques | Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans | | | | | | Violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents | | | | | |
|--|---|---------------------------------|----|-------------------------|---------------------------------|----|--|---------------------------------|----|-------------------------|---------------------------------|----|
| | Femmes autochtones | | | Femmes non autochtones† | | | Femmes autochtones | | | Femmes non autochtones† | | |
| | % ¹ | intervalle de confiance de 95 % | | % ¹ | intervalle de confiance de 95 % | | % ¹ | intervalle de confiance de 95 % | | % ¹ | intervalle de confiance de 95 % | |
| | de | à | | de | à | | de | à | | de | à | |
| Groupe d'âge | | | | | | | | | | | | |
| 15 à 24 ans† | 60 | 44 | 75 | 56 | 49 | 62 | 32 | 17 | 52 | 29 | 24 | 35 |
| 25 à 34 ans | 72 | 61 | 81 | 53** | 50 | 57 | 26 | 17 | 38 | 14*** | 12 | 16 |
| 35 à 44 ans | 67 | 55 | 78 | 48*** | 46 | 51 | 11* | 5 | 23 | 13* | 11 | 15 |
| 45 à 54 ans | 65 | 55 | 75 | 48*** | 45 | 50 | 13 | 8 | 21 | 10* | 9 | 12 |
| 55 à 64 ans | 54 | 43 | 65 | 40*** | 38 | 42 | 9* | 4 | 20 | 8* | 7 | 10 |
| 65 ans et plus | 44 | 34 | 54 | 28*** | 27 | 30 | F | F | F | 5* | 4 | 6 |
| Personne LGBTQ2² | | | | | | | | | | | | |
| Oui† | 86 | 68 | 95 | 65** | 58 | 72 | 30 | 14 | 54 | 19 | 14 | 24 |
| Non | 59* | 54 | 64 | 43*** | 42 | 44 | 16 | 12 | 21 | 12* | 11 | 13 |
| Incapacité | | | | | | | | | | | | |
| Personne ayant une incapacité† | 74 | 68 | 79 | 54** | 52 | 56 | 21 | 15 | 28 | 16 | 14 | 18 |
| Personne n'ayant aucune incapacité | 46* | 39 | 53 | 37*** | 35 | 38 | 12 | 7 | 20 | 10* | 9 | 11 |
| Violence physique ou sexuelle subie avant l'âge de 15 ans | | | | | | | | | | | | |
| Jamais† | 47 | 40 | 54 | 35** | 34 | 36 | 13 | 8 | 20 | 10 | 9 | 11 |
| Au moins une fois | 80* | 73 | 85 | 66*** | 64 | 68 | 22* | 16 | 30 | 18* | 16 | 19 |
| Pratiques parentales sévères | | | | | | | | | | | | |
| Jamais† | 38 | 29 | 47 | 25** | 23 | 26 | 13 | 6 | 25 | 8 | 6 | 9 |
| Au moins une fois | 71* | 66 | 77 | 53*** | 52 | 55 | 19 | 14 | 25 | 14* | 13 | 15 |
| Occupé un emploi au cours des 12 mois précédents | | | | | | | | | | | | |
| Oui† | 65 | 58 | 71 | 48** | 47 | 50 | 18 | 14 | 24 | 14 | 13 | 15 |
| Non | 54* | 46 | 62 | 34*** | 33 | 36 | 13 | 7 | 25 | 8* | 7 | 9 |
| Plus haut grade obtenu | | | | | | | | | | | | |
| Niveau inférieur aux études secondaires† | 60 | 49 | 70 | 32** | 29 | 35 | 29 | 16 | 46 | 11** | 8 | 15 |
| Diplôme d'études secondaires | 54 | 44 | 63 | 43*** | 41 | 45 | 14 | 8 | 24 | 14 | 11 | 16 |
| Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers | 62 | 53 | 70 | 47*** | 45 | 49 | 16 | 10 | 23 | 11 | 10 | 13 |
| Diplôme universitaire | 71 | 62 | 79 | 44*** | 42 | 46 | 14 | 8 | 24 | 12 | 11 | 13 |
| Groupe de revenu du ménage³ | | | | | | | | | | | | |
| Moins de 20 000 \$† | 77 | 64 | 87 | 55** | 50 | 61 | 19 | 8 | 38 | 14 | 11 | 19 |
| 20 000 \$ à 59 999 \$ | 64 | 56 | 72 | 42*** | 41 | 44 | 18 | 11 | 28 | 12 | 11 | 14 |
| 60 000 \$ à 99 999 \$ | 60* | 50 | 69 | 43*** | 41 | 45 | 13 | 7 | 23 | 11 | 9 | 12 |
| 100 000 \$ à 149 999 \$ | 50* | 38 | 62 | 43* | 40 | 45 | 14 | 8 | 24 | 12 | 10 | 14 |
| 150 000 \$ ou plus | 56* | 42 | 68 | 44* | 41 | 46 | 21 | 10 | 38 | 12 | 10 | 14 |
| Lieu de résidence | | | | | | | | | | | | |
| Milieu rural† | 67 | 54 | 77 | 44** | 41 | 47 | 12 | 5 | 24 | 12 | 10 | 14 |
| Milieu urbain | 63 | 56 | 69 | 43** | 42 | 45 | 21 | 15 | 28 | 12** | 11 | 13 |

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3 — fin

Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon certaines caractéristiques de la victime et l'identité autochtone, Canada, 2018

| Certaines caractéristiques | Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans | | | | | | Violence entre partenaires intimes au cours des 12 mois précédents | | | | | |
|---|---|---------------------------------|----|-------------------------|---------------------------------|----|--|---------------------------------|----|-------------------------|---------------------------------|----|
| | Femmes autochtones | | | Femmes non autochtones† | | | Femmes autochtones | | | Femmes non autochtones† | | |
| | % ¹ | intervalle de confiance de 95 % | | % ¹ | intervalle de confiance de 95 % | | % ¹ | intervalle de confiance de 95 % | | % ¹ | intervalle de confiance de 95 % | |
| | de | à | | de | à | | de | à | | de | à | |
| État matrimonial | | | | | | | | | | | | |
| Marié ou vivant en union libre [†] | 52 | 45 | 59 | 38** | 36 | 39 | 15 | 10 | 21 | 10 | 9 | 10 |
| Séparé ou divorcé | 80* | 68 | 88 | 66*** | 63 | 69 | 17 | 8 | 31 | 20* | 17 | 24 |
| Veuf | 34* | 22 | 48 | 26* | 24 | 29 | F | F | F | 7 | 3 | 15 |
| Célibataire, jamais marié | 74* | 64 | 82 | 62*** | 58 | 65 | 21 | 13 | 33 | 19* | 16 | 22 |

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement ($p < 0,05$)** valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes non autochtones seulement ($p < 0,05$)*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$) et de l'estimation pour les femmes non autochtones ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et, pour les 12 mois précédents, ceux qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.

2. Comprend les personnes qui ont déclaré être lesbiennes, gaies ou bisexuelles ou avoir une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité. Comprend également les répondants dont le sexe à la naissance ne correspondait pas à leur genre (c.-à-d. qu'ils sont transgenres).

3. Représente le revenu du ménage avant impôt et provient de sources multiples. Pour 84 % des répondants, les données sur le revenu ont été obtenues à partir d'un couplage réussi avec les dossiers fiscaux. Pour 15 % des répondants, le couplage avec les dossiers fiscaux n'a pas réussi ou les répondants n'ont pas consenti au couplage avec d'autres sources; les données sur le revenu de ces répondants sont imputées. Dans les territoires (moins de 1 % de l'échantillon total), on a demandé aux répondants de déclarer eux-mêmes leur revenu personnel et familial ou de fournir une fourchette dans laquelle leur revenu avant impôt avait diminué.

Note : La violence entre partenaires intimes comprend la violence psychologique, la violence physique et la violence sexuelle. Voir le tableau 1 pour obtenir la liste complète des comportements inclus.**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 4A
Agressions physiques et sexuelles commises par des partenaires intimes et par d'autres personnes depuis l'âge de 15 ans, selon l'identité autochtone, Canada, 2018

| Type de victimisation exercée par l'auteur présumé depuis l'âge de 15 ans | Femmes autochtones | | | Femmes non autochtones [†] | | |
|--|--------------------|---------------------------------|-------------|-------------------------------------|---------------------------------|-------------|
| | pourcentage | intervalle de confiance de 95 % | | pourcentage | intervalle de confiance de 95 % | |
| | | de | à | | de | à |
| Violence de la part de partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans¹ | | | | | | |
| Agressions physiques | 41,7* | 36,9 | 46,6 | 22,3 | 21,4 | 23,2 |
| Agressions sexuelles | 21,2* | 17,5 | 25,4 | 11,1 | 10,5 | 11,8 |
| Total | 43,7* | 38,8 | 48,7 | 25,1 | 24,2 | 26,0 |
| Violence de la part d'autres personnes depuis l'âge de 15 ans | | | | | | |
| Agressions physiques | 42,7* | 38,0 | 47,6 | 25,6 | 24,6 | 26,6 |
| Agressions sexuelles | 43,2* | 38,5 | 47,9 | 29,9 | 28,9 | 30,8 |
| Total | 54,9* | 50,1 | 59,6 | 38,2 | 37,2 | 39,2 |
| Total de la violence subie depuis l'âge de 15 ans | | | | | | |
| Agressions physiques | 55,5* | 50,6 | 60,3 | 34,3 | 33,3 | 35,4 |
| Agressions sexuelles | 46,2* | 41,5 | 50,9 | 32,9 | 31,9 | 33,9 |
| Total | 62,7* | 57,9 | 67,3 | 44,7 | 43,6 | 45,7 |

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 4B
Agressions physiques et sexuelles commises par des partenaires intimes et par d'autres personnes depuis l'âge de 15 ans, selon le groupe d'identité autochtone, Canada, 2018

| Type de victimisation exercée par l'auteur présumé depuis l'âge de 15 ans | Femmes des Premières Nations | | | Femmes métisses | | | Femmes inuites | | | Femmes non autochtones [†] | | |
|--|---------------------------------|-------------|-------------|---------------------------------|-------------|-------------|---------------------------------|-------------|-------------|-------------------------------------|-------------|-------------|
| | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | |
| | % | de | à | % | de | à | % | de | à | % | de | à |
| Violence de la part de partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans¹ | | | | | | | | | | | | |
| Agressions physiques | 42,0* | 34,8 | 49,5 | 45,5* | 38,5 | 52,7 | 33,6 | 20,9 | 49,2 | 22,3 | 21,4 | 23,2 |
| Agressions sexuelles | 17,7* | 12,7 | 24,1 | 25,8* | 20,2 | 32,4 | 11,3 | 6,5 | 19,0 | 11,1 | 10,5 | 11,8 |
| Total | 42,7* | 35,5 | 50,3 | 47,7* | 40,6 | 54,8 | 35,0 | 22,0 | 50,6 | 25,1 | 24,2 | 26,0 |
| Violence de la part d'autres personnes depuis l'âge de 15 ans | | | | | | | | | | | | |
| Agressions physiques | 47,6* | 40,3 | 54,9 | 40,1* | 34,2 | 46,5 | 23,4 | 14,6 | 35,4 | 25,6 | 24,6 | 26,6 |
| Agressions sexuelles | 45,7* | 38,6 | 53,0 | 44,0* | 37,4 | 50,8 | 24,1 | 15,1 | 36,3 | 29,9 | 28,9 | 30,8 |
| Total | 58,1* | 51,0 | 65,0 | 54,9* | 48,3 | 61,3 | 33,0 | 21,8 | 46,6 | 38,2 | 37,2 | 39,2 |
| Total de la violence subie depuis l'âge de 15 ans | | | | | | | | | | | | |
| Agressions physiques | 57,6* | 50,3 | 64,6 | 56,6* | 50,0 | 63,0 | 39,0 | 25,5 | 54,5 | 34,3 | 33,3 | 35,4 |
| Agressions sexuelles | 47,5* | 40,4 | 54,7 | 48,4* | 41,8 | 55,0 | 28,4 | 18,1 | 41,6 | 32,9 | 31,9 | 33,9 |
| Total | 64,4* | 57,3 | 70,9 | 64,8* | 58,3 | 70,7 | 44,8 | 29,9 | 60,6 | 44,7 | 43,6 | 45,7 |

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 5A

Agressions physiques et sexuelles commises par des partenaires intimes et par d'autres personnes au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon l'identité autochtone, Canada, 2018

| Type de victimisation exercée par l'auteur présumé au cours des 12 mois précédents | Femmes autochtones | | | Femmes non autochtones [†] | | |
|---|--------------------|---------------------------------|-------------|-------------------------------------|---------------------------------|------------|
| | pourcentage | intervalle de confiance de 95 % | | pourcentage | intervalle de confiance de 95 % | |
| | | de | à | | de | à |
| Violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents¹ | | | | | | |
| Agressions physiques | 3,6 | 2,1 | 6,0 | 2,4 | 2,0 | 2,8 |
| Agressions sexuelles | 2,4 | 1,2 | 4,8 | 1,1 | 0,9 | 1,4 |
| Total | 4,9 | 3,0 | 7,8 | 3,0 | 2,6 | 3,6 |
| Violence de la part d'autres personnes au cours des 12 mois précédents | | | | | | |
| Agressions physiques | 4,3* | 2,5 | 7,1 | 2,0 | 1,6 | 2,4 |
| Agressions sexuelles | 4,1 | 2,5 | 6,7 | 2,9 | 2,5 | 3,4 |
| Total | 6,6 | 4,5 | 9,7 | 4,3 | 3,8 | 4,9 |
| Total de la violence au cours des 12 mois précédents | | | | | | |
| Agressions physiques | 6,2* | 4,2 | 9,1 | 3,5 | 3,1 | 4,0 |
| Agressions sexuelles | 5,0 | 3,3 | 7,7 | 3,5 | 3,1 | 4,1 |
| Total | 8,7 | 6,3 | 11,8 | 6,1 | 5,5 | 6,8 |

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et ceux qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 5B

Agressions physiques et sexuelles commises par des partenaires intimes et par d'autres personnes au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le groupe d'identité autochtone, Canada, 2018

| Type de victimisation exercée par l'auteur présumé au cours des 12 mois précédents | Femmes des Premières Nations | | | Femmes métisses | | | Femmes inuites | | | Femmes non autochtones [†] | | |
|---|------------------------------|---------------------------------|-------------|-----------------|---------------------------------|------------|----------------|---------------------------------|-------------|-------------------------------------|---------------------------------|------------|
| | % | intervalle de confiance de 95 % | | % | intervalle de confiance de 95 % | | % | intervalle de confiance de 95 % | | % | intervalle de confiance de 95 % | |
| | | de | à | | de | à | | de | à | | de | à |
| Violence de la part de partenaires intimes au cours des 12 mois précédents¹ | | | | | | | | | | | | |
| Agressions physiques | 5,8 | 3,0 | 10,9 | F | F | F | 5,6 | 3,1 | 9,9 | 2,4 | 2,0 | 2,8 |
| Agressions sexuelles | 4,2 | 1,9 | 9,3 | F | F | F | 1,6 | 0,7 | 3,7 | 1,1 | 0,9 | 1,4 |
| Total | 8,1* | 4,5 | 14,1 | 1,3* | 0,6 | 2,6 | 5,6 | 3,1 | 9,9 | 3,0 | 2,6 | 3,6 |
| Violence de la part d'autres personnes au cours des 12 mois précédents | | | | | | | | | | | | |
| Agressions physiques | 4,5 | 2,0 | 9,8 | 3,1 | 1,6 | 6,0 | F | F | F | 2,0 | 1,6 | 2,4 |
| Agressions sexuelles | 4,7 | 2,3 | 9,6 | 3,2 | 1,5 | 6,9 | F | F | F | 2,9 | 2,5 | 3,4 |
| Total | 7,1 | 3,9 | 12,6 | 5,2 | 3,0 | 8,9 | 10,8 | 4,6 | 23,1 | 4,3 | 3,8 | 4,9 |
| Total de la violence au cours des 12 mois précédents | | | | | | | | | | | | |
| Agressions physiques | 7,3 | 4,2 | 12,4 | 3,7 | 2,1 | 6,6 | 11,5 | 5,4 | 22,7 | 3,5 | 3,1 | 4,0 |
| Agressions sexuelles | 6,3 | 3,4 | 11,2 | 3,4 | 1,6 | 7,0 | 9,4 | 3,6 | 22,2 | 3,5 | 3,1 | 4,1 |
| Total | 10,1 | 6,4 | 15,6 | 6,0 | 3,7 | 9,6 | 14,4 | 7,5 | 25,9 | 6,1 | 5,5 | 6,8 |

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime et ceux qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 6
Agressions physiques et sexuelles commises par des partenaires intimes et par d'autres personnes depuis l'âge de 15 ans, selon la région et l'identité autochtone, 2018

| Province ou région | Agressions physiques et sexuelles commises par des partenaires intimes ¹ | | | | | | Agressions physiques et sexuelles commises par d'autres personnes | | | | | | Total des agressions physiques et sexuelles | | | | | |
|--|---|-------------|-------------|-------------------------------------|-------------|-------------|---|-------------|-------------|-------------------------------------|-------------|-------------|---|-------------|-------------|-------------------------------------|-------------|-------------|
| | Femmes autochtones | | | Femmes non autochtones [†] | | | Femmes autochtones | | | Femmes non autochtones [†] | | | Femmes autochtones | | | Femmes non autochtones [†] | | |
| | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | | intervalle de confiance de 95 % | | |
| | % ¹ | de | à | % ¹ | de | à | % | de | à | % | de | à | % | de | à | % | de | à |
| Provinces de l'Atlantique ² | 44,2* | 35,2 | 53,6 | 27,3 | 25,6 | 29,1 | 53,1* | 44,1 | 62,0 | 38,0 | 36,2 | 39,9 | 64,2* | 55,1 | 72,4 | 44,9 | 43,0 | 46,8 |
| Québec | 31,3* | 18,9 | 47,2 | 21,4 | 19,8 | 23,1 | 51,7* | 35,6 | 67,4 | 31,4 | 29,5 | 33,3 | 56,9* | 40,3 | 72,0 | 38,5 | 36,5 | 40,4 |
| Ontario | 46,3* | 33,6 | 59,4 | 24,1 | 22,4 | 26,0 | 58,5* | 45,4 | 70,6 | 38,7 | 36,6 | 40,8 | 67,2* | 54,1 | 78,1 | 45,0 | 42,9 | 47,1 |
| Prairies ³ | 47,3* | 40,0 | 54,7 | 28,1 | 26,5 | 29,8 | 54,3* | 47,5 | 61,0 | 41,7 | 39,9 | 43,5 | 61,3* | 54,6 | 67,6 | 48,0 | 46,2 | 49,9 |
| Colombie-Britannique | 42,1* | 30,1 | 55,0 | 29,1 | 26,9 | 31,4 | 57,5* | 44,6 | 69,4 | 41,7 | 46,4 | 1,2 | 65,3* | 51,7 | 76,8 | 49,7 | 47,4 | 52,1 |
| Territoires ⁴ | 52,6* | 46,9 | 58,2 | 34,1 | 30,4 | 37,9 | 48,0* | 42,1 | 53,8 | 56,2 | 52,2 | 60,2 | 61,8* | 55,9 | 67,4 | 61,3 | 57,2 | 65,1 |
| Canada | 43,7* | 38,8 | 48,7 | 25,1 | 24,2 | 26,0 | 54,9* | 50,1 | 59,6 | 38,2 | 37,2 | 39,2 | 62,7* | 57,9 | 67,3 | 44,7 | 43,6 | 45,7 |

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou une personne avec laquelle la victime entretenait un autre type de relation intime. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

2. Comprend Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

3. Comprend le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

4. Comprend le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Note : La province ou la région désigne la province ou la région de résidence du répondant au moment de l'enquête et ne correspond pas nécessairement au lieu où la victimisation est survenue.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.